

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 5730

présenté par

M. Herth, Mme Firmin Le Bodo, M. Huppé, M. Ledoux, Mme Lemoine, Mme Magnier et
Mme Valérie Petit**ARTICLE 24**

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« Les obligations prévues aux deux alinéas précédents ne s'appliquent pas aux constructions à usage agricole. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser explicitement que les bâtiments agricoles sont exclus de l'obligation d'installer des systèmes de production d'énergies renouvelables ou de toitures végétalisées.